

Rapport réalisé par le mandataire, en collaboration avec le Service  
des affaires intercommunales de la Riviera (SAI)

Avril 2015

## LEXIQUE

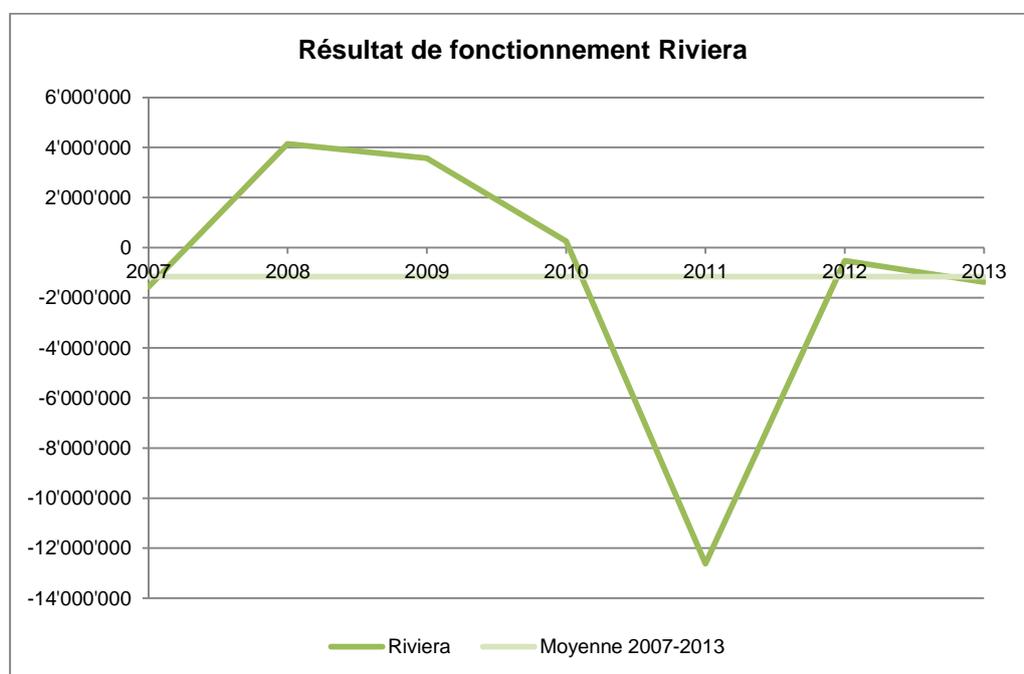
ASFiCo	Autorité de surveillance des finances communales
DI	Dépenses d'investissement
DNI	Dépenses nettes d'investissement
DT	Dépenses totales
E	Engagements ou dette
EN	Engagements nets ou dette nette
HAB	Nombre d'habitants
IN	Intérêts nets
IPMstr	Recettes fiscales dites structurelles
MA	Marge d'autofinancement
MCH2	Modèle comptable harmonisé, deuxième version
RC	Recettes courantes
RIE III	Troisième réforme de l'imposition des entreprises
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Vaud

## ANALYSE FINANCIERE DES COMMUNES DE 2007 A 2013

Les tableaux présentés ci-après ont pour objectif de présenter la situation financière des dix communes de la Riviera.

Les données utilisées pour créer ces graphiques proviennent principalement du SCRIS (statistique Vaud), des comptes communaux ainsi que du département des finances du canton de Vaud. Les numéros de comptes auxquels il est fait référence, renvoient au plan comptable harmonisé utilisé par les communes du canton de Vaud.

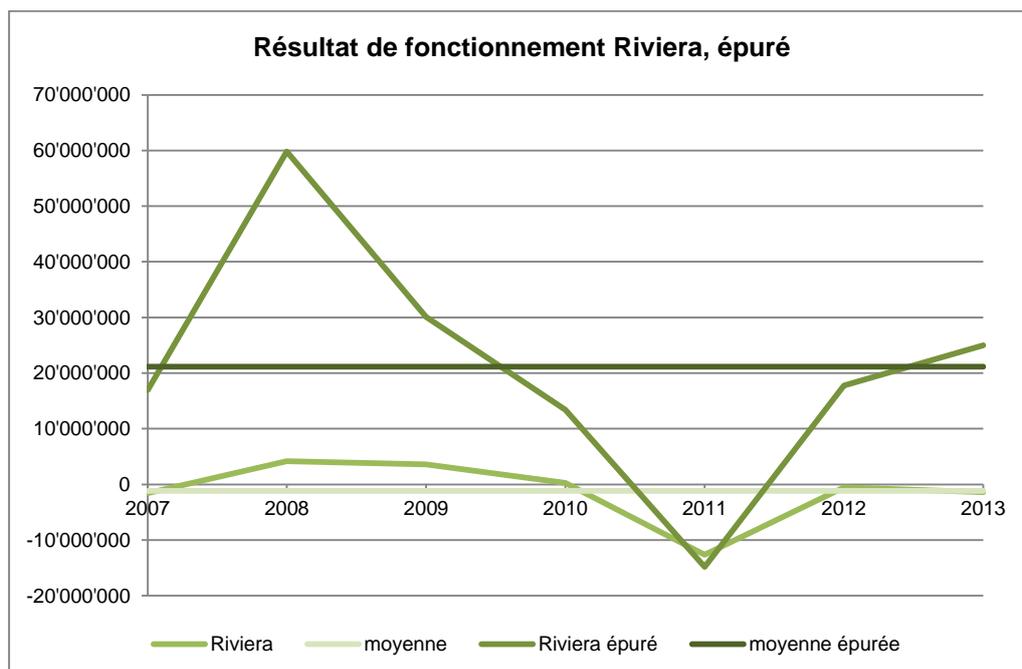
### 1. Analyse du résultat de fonctionnement



Les 10 communes présentent des comptes globalement équilibrés. La moyenne 2007-2013 est de Fr. -1'157'397.-. Comparativement à la moyenne 2007-2011 (Fr. -1'242'087), elle s'est légèrement améliorée.

L'exercice 2011 se démarque de la tendance. Il a été marqué par le changement du modèle péréquatif intercommunal et par la bascule de 6 points d'impôt en faveur du canton. En effet, celui-ci reprenait toutes les charges liées à la facture sociale ce qui a aussi diminué les charges des communes.

Mais l'année 2011 a surtout été impactée par la baisse des rentrées fiscales. En effet, suite à la crise des subprimes de 2008-2010, le franc suisse est devenu une valeur refuge et son cours a fortement augmenté pour atteindre, notamment, la parité avec l'euro en août 2011. Les secteurs d'activités comme le tourisme, la grande distribution et l'industrie ont fortement été touchés durant cette période.

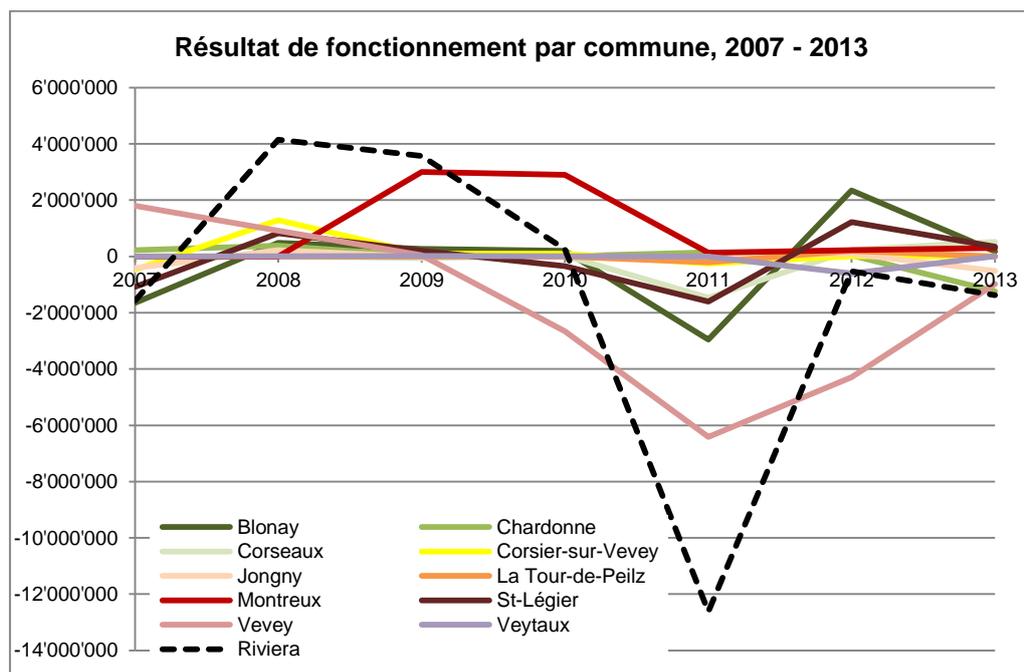


A des buts de comparaison, le résultat est corrigé des imputations internes (39, 49), des amortissements extraordinaires (332) et des attributions et prélèvements aux fonds (38, 48).

Le graphique confirme la tendance déjà évoquée dans le précédent graphique, notamment le rééquilibrage des comptes à partir de 2012.

Le résultat épuré moyen pour les années 2007 à 2013 se monte à Fr. 21'171'033.- et est supérieur à celui de 2007-2011 qui était de Fr. 21'082'473.. L'année 2011 étant prise en compte dans les deux moyennes on peut considérer que la reprise de 2012 et 2013 fut globalement positive.

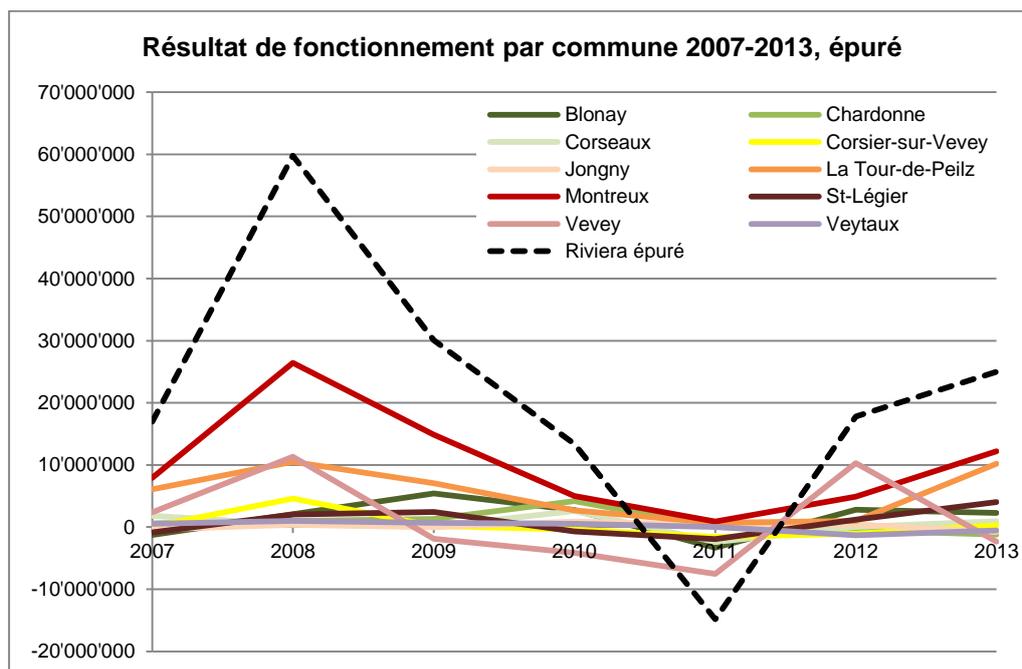
On peut donc supposer que les fonds et réserves des communes de la Riviera sont importants et ont atténué les effets négatifs de 2011.



La période 2007-2010 est marquée par une convergence des résultats des communes vers l'équilibre. Seule, la commune de Montreux, sort du lot avec un résultat de Fr. 3'000'000.- en 2009.

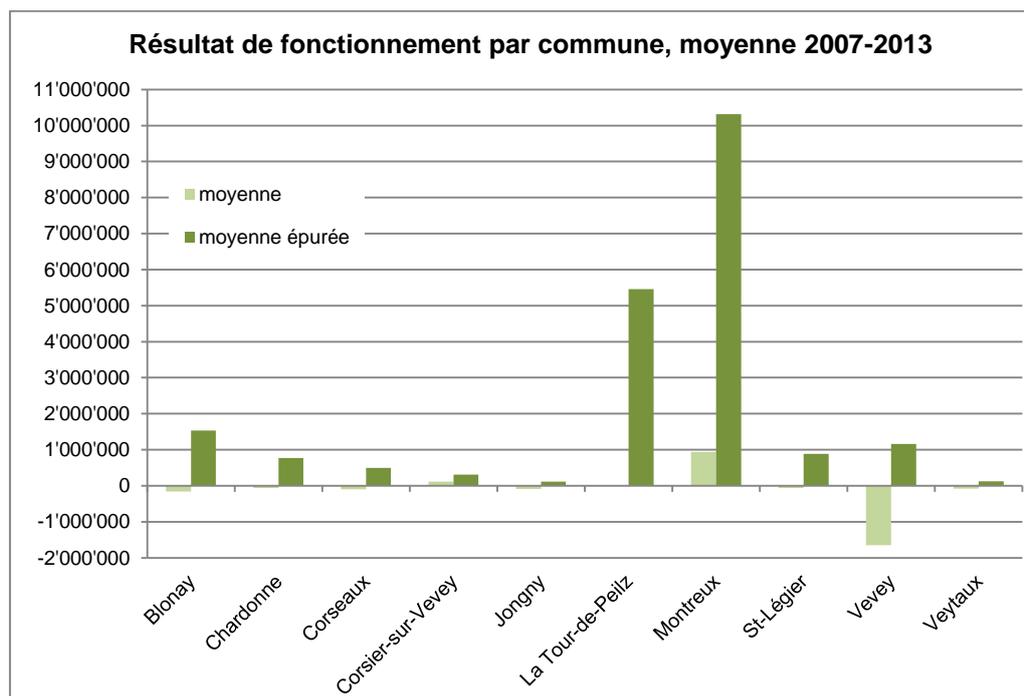
L'année 2011 fut une année de crise pour l'ensemble des communes bien que Vevey fut la plus touchée avec un résultat négatif de Fr. -6'414'367.-.

Les années 2012 et 2013 marquent le retour à l'équilibre. Il est intéressant de relever que les résultats des communes de Blonay et St-Légier en 2012 sont particulièrement positifs.



Ce graphique confirme les précédentes tendances. Les comptes de fonctionnement de l'ensemble des communes (excepté pour 2011) sont positifs pour la période 2007-2013.

Trois années se démarquent : 2008 marquée par une hausse des impôts structurels (impôts sur le revenu et la fortune, impôts sur le bénéfice net et le capital, impôt foncier) ainsi que des recettes extraordinaires (revenu du patrimoine) pour Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz et Corsier. L'année 2011 a souffert de la baisse générale des revenus fiscaux. Puis le retour à l'équilibre en 2012, année aussi marquée par la bascule de deux points d'impôts du canton en faveur des communes dû à la nouvelle réorganisation policière vaudoise afin de permettre aux communes de financer leurs polices.



La reprise de l'attribution aux réserves et des amortissements extraordinaires mettent en évidence des résultats de fonctionnement très positifs pour Montreux et la Tour-de-Peilz.

Pour les autres communes, elles permettent de relativiser les résultats de fonctionnement, notamment pour la commune de Vevey.

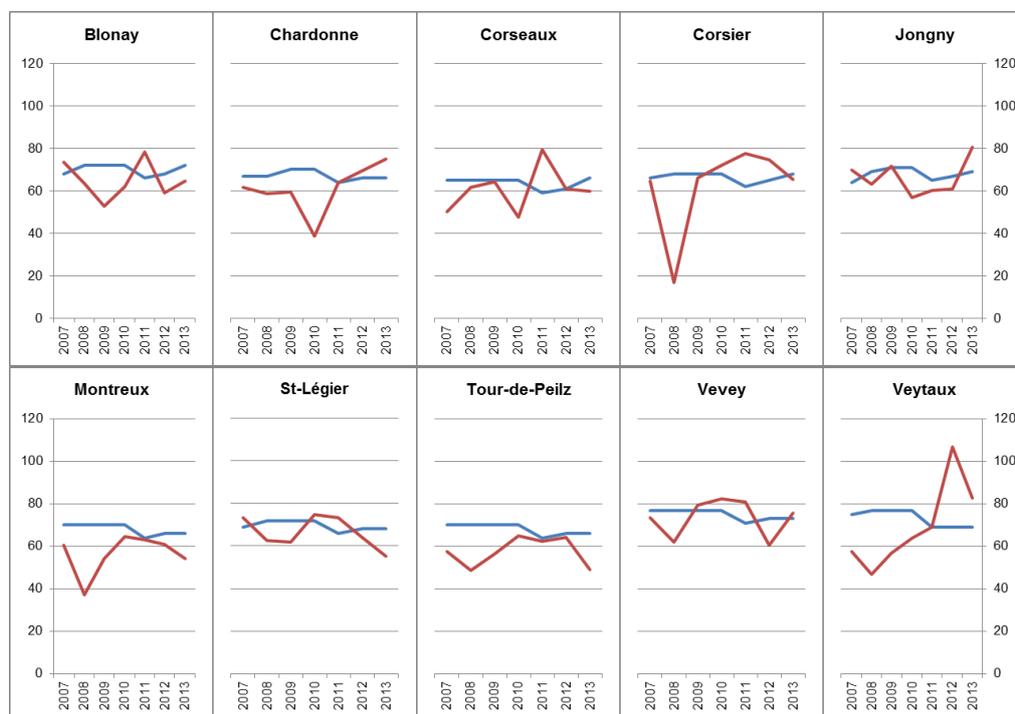
## **2. Analyse des données financières principales**

Le coefficient fiscal d'équilibre est celui qui, dans l'année de calcul prise en compte, aurait pu permettre l'équilibre des comptes, nonobstant les imputations internes (39, 49), les amortissements extraordinaires (332) et les attributions et prélèvements aux réserves (38, 48). Ces charges épurées sont comparées aux revenus provenant des personnes physiques et morales.

La comparaison entre le coefficient fiscal d'équilibre et le coefficient fiscal effectif permet de tester la pérennité de la gestion financière. En effet, un coefficient d'équilibre évalué au-dessus du coefficient effectif signifie que la collectivité voit sa marge de manœuvre financière diminuer progressivement. A moyen terme, le manque de moyens financiers devra être compensé par le prélèvement de ressources dans d'autres domaines ou par la mise en place de certaines pratiques comptables comme la diminution des amortissements comptables, la diminution comptable de la fortune, etc.

Le coefficient fiscal d'équilibre reste un chiffre théorique évalué par année et pouvant fortement varier d'une année à l'autre en raison de la variation des activités d'une commune. Il est par contre intéressant de le comparer sur quelques années afin de déterminer si le coefficient effectif est majoritairement supérieur ou inférieur au taux d'équilibre.

## Evolution du coefficient fiscal comparé au coefficient d'équilibre



Taux d'imposition



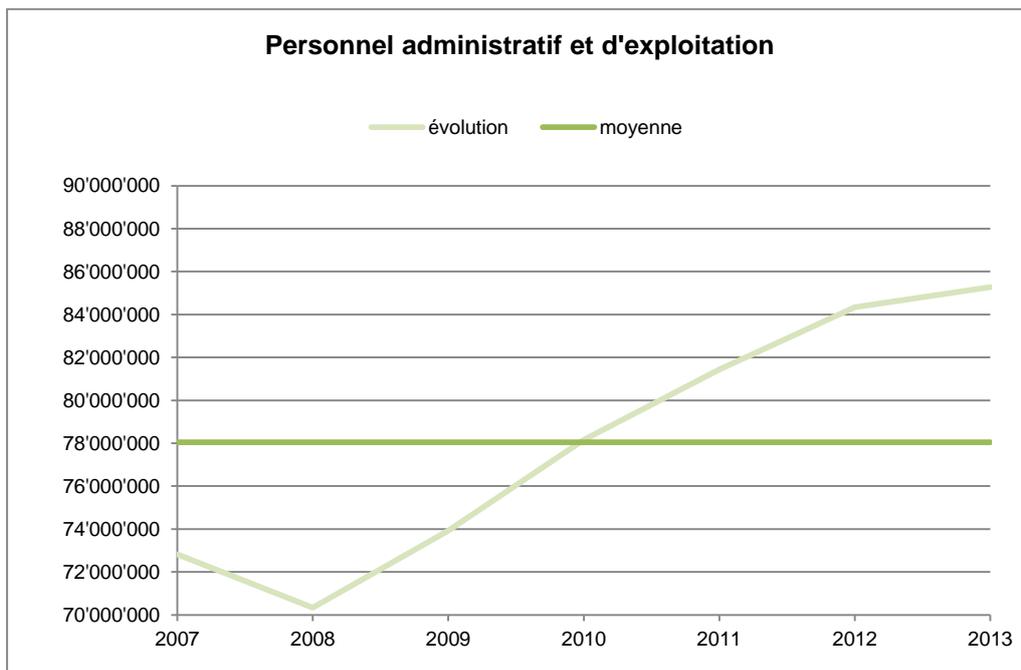
Coefficient d'équilibre



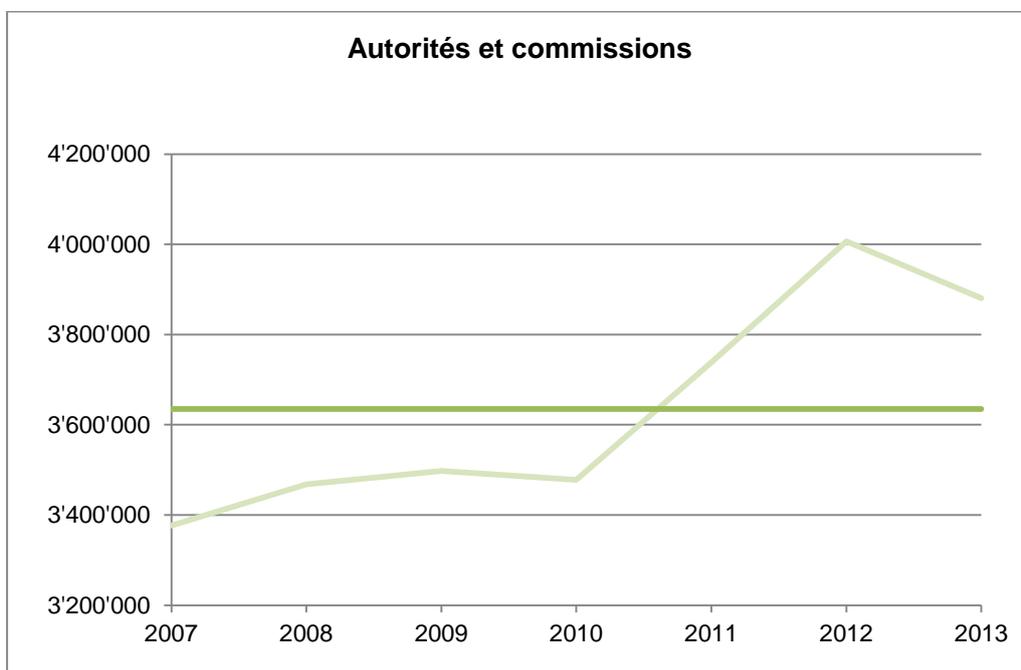
Les communes de Montreux et de la Tour-de-Peilz ont eu durant la période considérée un taux effectif supérieur au taux d'équilibre.

L'année 2011 ressort à nouveau dans ces graphiques. Ainsi, plus de la moitié des communes ont eu un taux d'équilibre supérieur à l'effectif durant cette période. Cette tendance peut s'expliquer en raison des diminutions des rentrées fiscales.

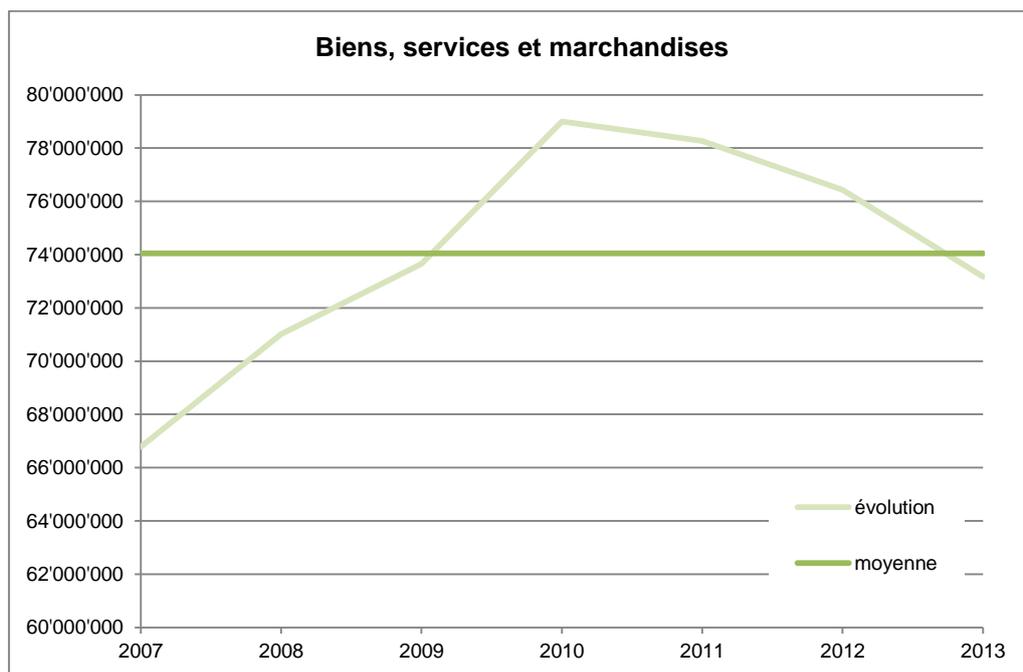
Trois communes ont un taux d'équilibre supérieur en 2012-2013. Il s'agit de Chardonne, Jongny et Veytaux, cela peut s'expliquer par des charges imprévues importantes (dans entretien des immeubles, routes et territoire, par exemple).



Les coûts liés au personnel administratif et d'exploitation ont augmenté de 17% entre 2007 et 2013 (Fr. 72'822'309.- à Fr. 85'280'317.-).



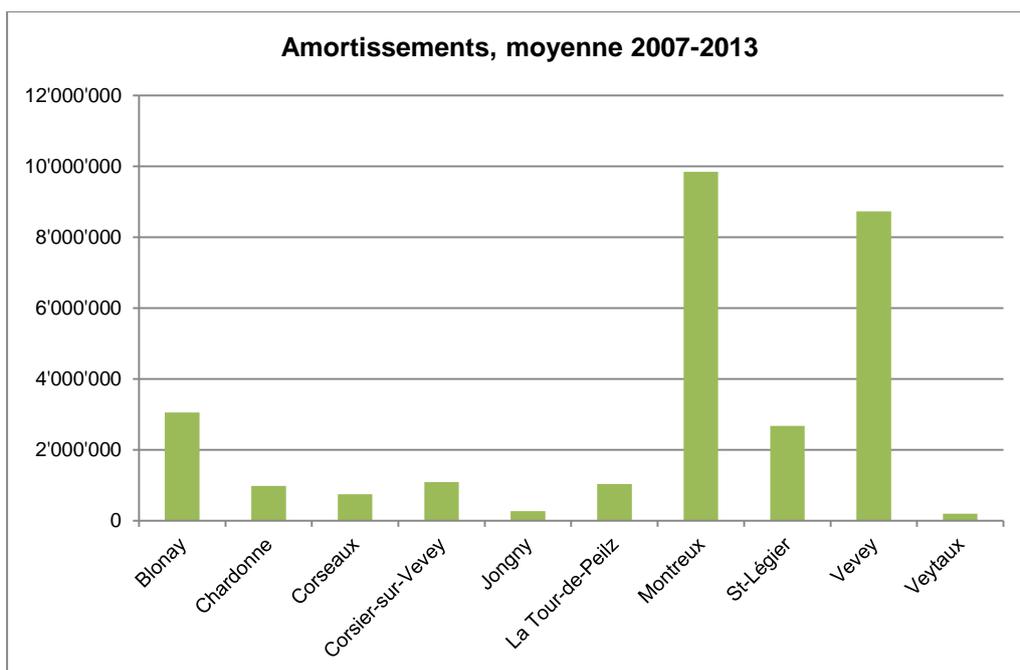
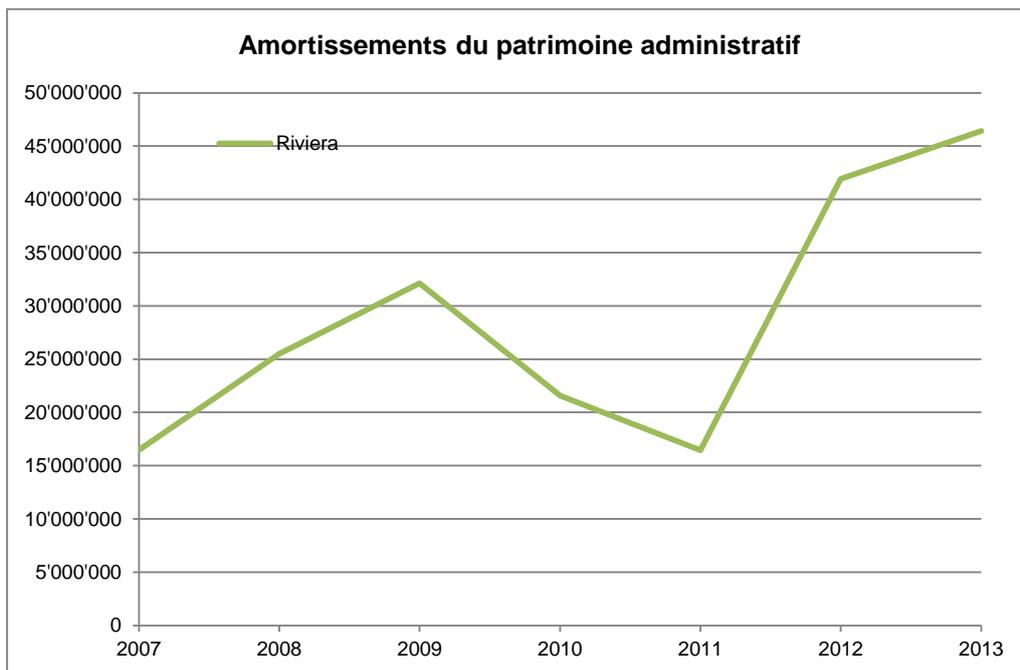
Les coûts liés aux autorités et commissions ont augmenté de 15% (Fr. 3'376'992.- en 2007 à Fr. 3'880'401). Toutefois, cette augmentation, comparée à celle liée au personnel administratif et d'exploitation en chiffre absolu, reste relativement minime.



La rubrique Biens, services et marchandises connaît une réduction importante depuis 2010 passant de Fr. 78'998'974.- à Fr. 73'169'285.- en 2013, soit -7%.



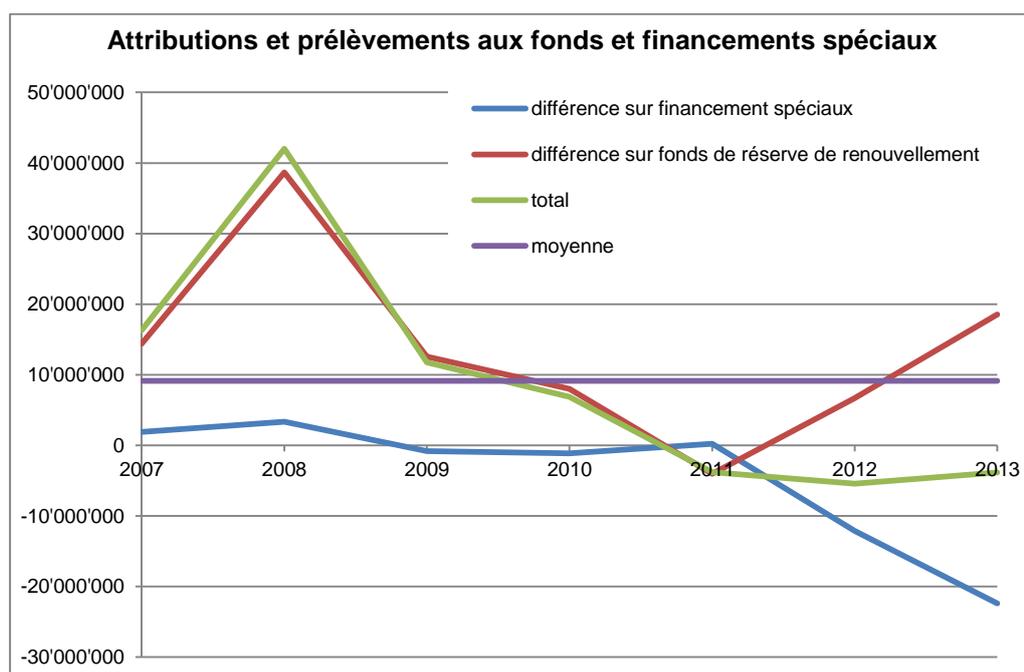
Les dépenses liées aux honoraires et prestations de service atteignent en 2013 Fr. 22'323'258.- pour l'ensemble des communes de la Riviera. La moitié concerne uniquement les communes de Montreux et Vevey. Cette charge reste relativement stable depuis 2007 avec une augmentation totale de Fr. 2'062'943.-.



Ces graphiques ne tiennent pas compte de l'amortissement du patrimoine financier.

Les amortissements sont un bon indicateur du niveau des investissements effectués par les communes et du patrimoine qu'elles possèdent. Ainsi les communes de Blonay, Montreux, St-Légier et Vevey disposent d'un patrimoine administratif important.

Le pic de 2009 s'explique par d'importants amortissements à Blonay et Vevey, quant à la forte augmentation de 2012 et 2013, elle est principalement due à d'importants amortissements extraordinaires à Vevey et Montreux.

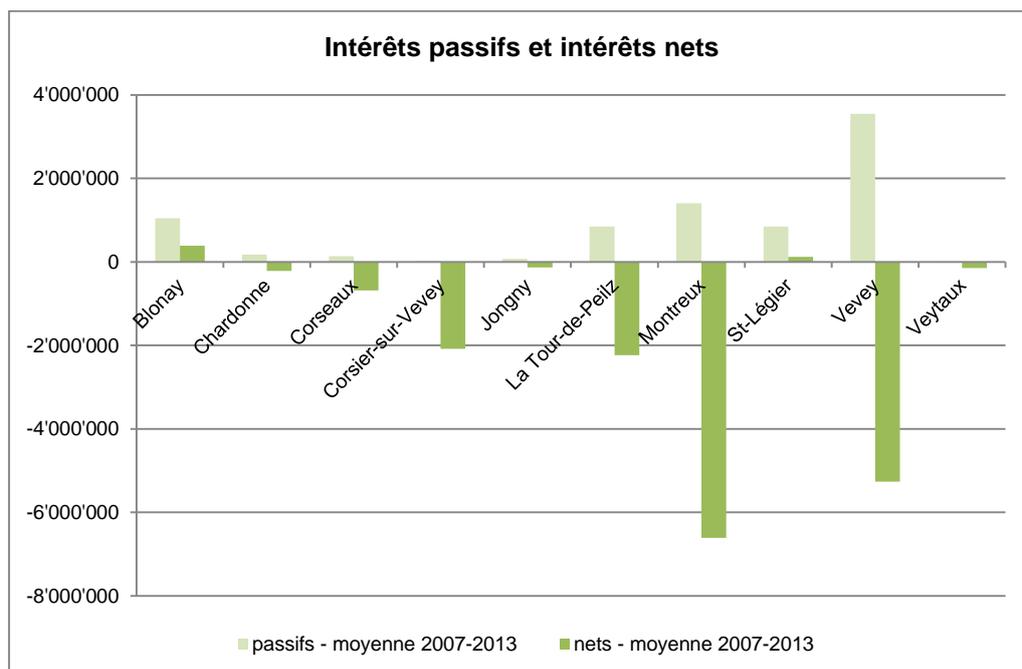


Les courbes de la différence sur financements spéciaux et sur fonds de réserve de renouvellement comparent les attributions et prélèvements aux deux fonds précités.

En cumulant les deux fonds, la moyenne 2007-2013 est de Fr. 9'110'334.- soit une part plus importante d'attributions aux réserves que de prélèvements.

Concernant le fonds de réserve de renouvellement (qui concerne par exemple le mobilier, les collections et musées, les bâtiments, les routes), seule l'année 2011 n'a pas laissé de recettes suffisantes pour couvrir les prélèvements, ce qui confirme la bonne santé financière des communes.

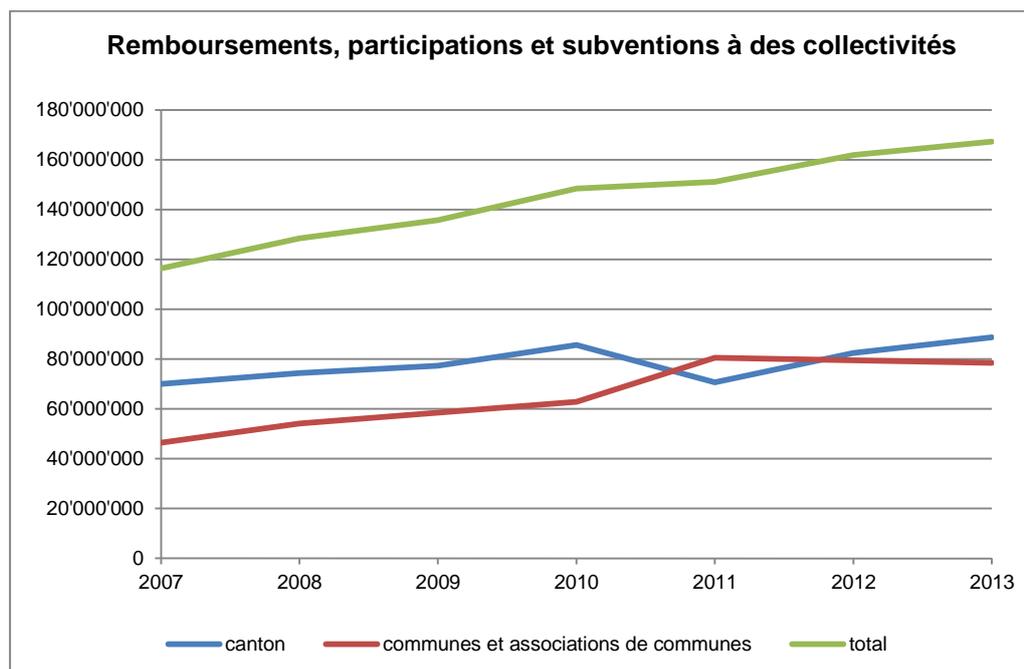
Concernant les fonds de réserves pour financements spéciaux, il s'agit de fonds alimentés par des taxes et dont l'attribution est déjà affectée (par exemple épuration des eaux, service du feu, taxe de séjour, déchets, etc.). On constate tout de même qu'à partir de 2011, les attributions sont inférieures aux prélèvements pour atteindre une différence de Fr. -22'382'900.- en 2013.



Les intérêts passifs sont la charge d'intérêt liée aux engagements (dette) des communes. Il est donc intéressant de les comparer aux intérêts nets qui sont les intérêts passifs diminués des revenus du patrimoine (42), nonobstant les gains comptables sur les placements du patrimoine financier (424), selon la formule de calcul recommandée par l'ASFiCo. En effet, les actifs financiers acquis en contrepartie d'un endettement génèrent des recettes et loyers qui couvrent en partie les intérêts passifs.

Pour la majorité des communes de la Riviera, excepté Blonay et St-Légier, ces revenus des capitaux couvrent entièrement les charges. La commune de Vevey, bien qu'étant la commune avec le niveau de dettes le plus élevé, a des revenus du patrimoine suffisamment importants pour compenser l'entier des intérêts passifs et dégager une marge positive, cela est principalement dû aux loyers des différents bâtiments que la ville possède.

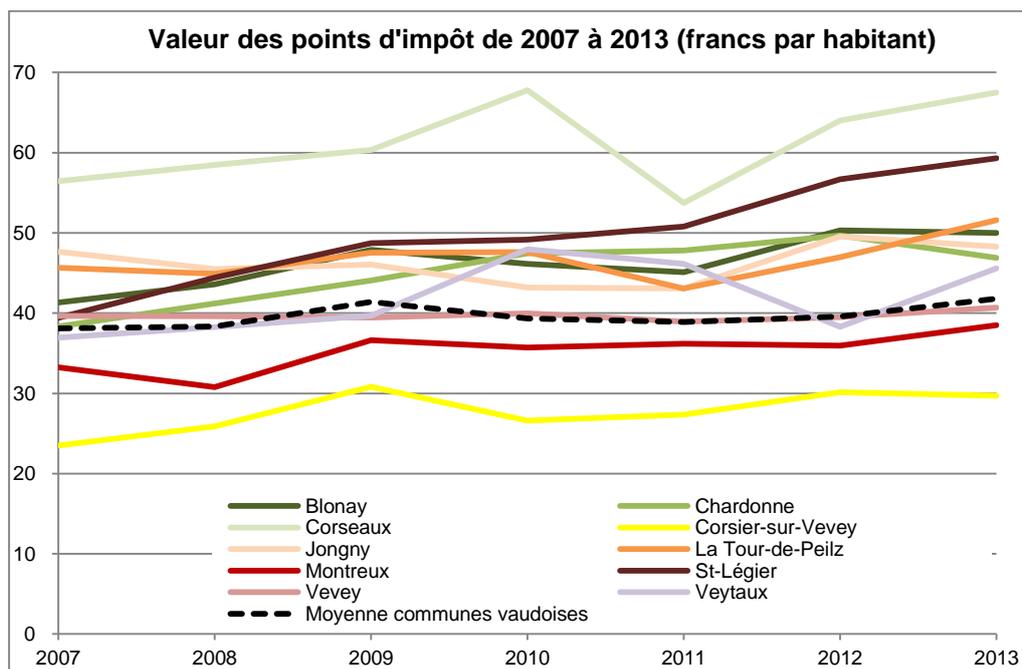
Cet indicateur donne un aperçu du niveau d'endettement des communes considérées.



Les montants versés au canton (351) concernent, par exemple, la péréquation indirecte, la participation des communes à des charges cantonales de prévoyances sociales, de trafic et d'énergie.

Les montants versés aux communes et associations de communes (352) font référence, entre autres, à l'ASR, au SIGE, au FCR et à la CIEHL, ainsi que tout versement à d'autres communes.

Bien que les charges liées aux communes et associations de communes aient augmenté de 2007 à 2011 (+ 73%), ces dépenses se sont stabilisées durant la période 2011-2013. Il est important de relever que la période 2007-2011 a été marquée par un « boom » des collaborations intercommunales notamment avec la création de l'ASR (la police/CSU en 2007 et intégration de l'ORPC en 2011). Les années 2011-2013 ont été beaucoup plus stables et axées sur le développement de projets.

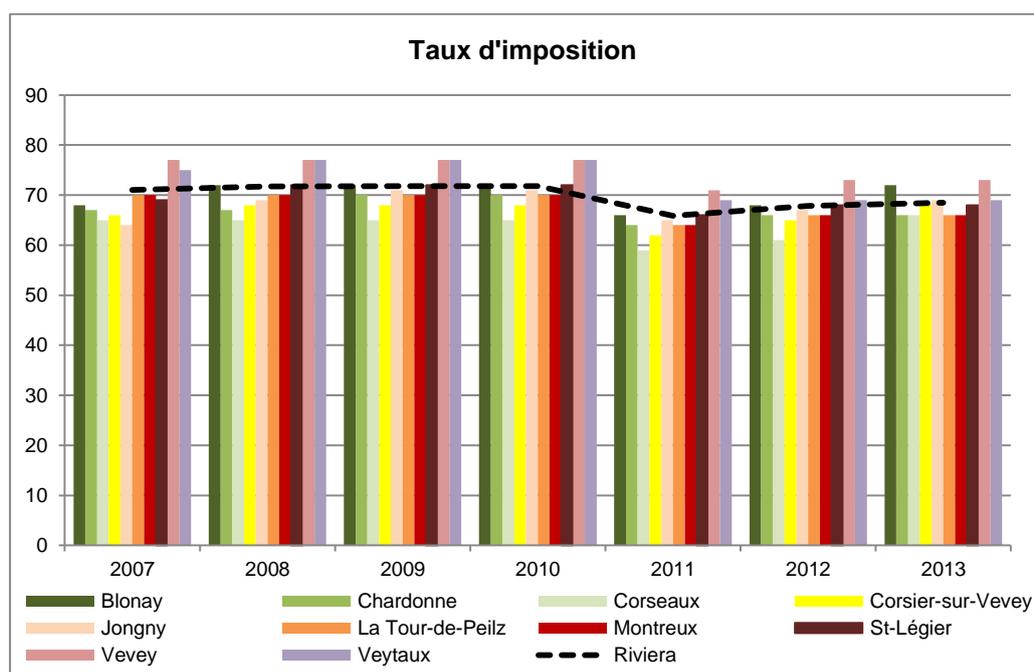


Le point d'impôt par habitant sert d'indicateur du potentiel fiscal d'une commune. Il se calcule en mettant en relation le taux d'imposition avec le montant des recettes fiscales qui dépendent directement de ce taux (personnes physiques et morales).

Les communes de Montreux et Corsier-sur-Vevey ont un potentiel fiscal inférieur à la moyenne vaudoise. Vevey suit la moyenne.

C'est la commune de Corseaux qui a la valeur la plus élevée. Il est aussi intéressant de noter la forte progression de la commune de St-Légier qui passe de Fr. 39.4 en 2007 à Fr. 59.3 en 2013.

Une attention doit être portée sur la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) discutée actuellement qui impactera les recettes fiscales provenant des personnes morales.



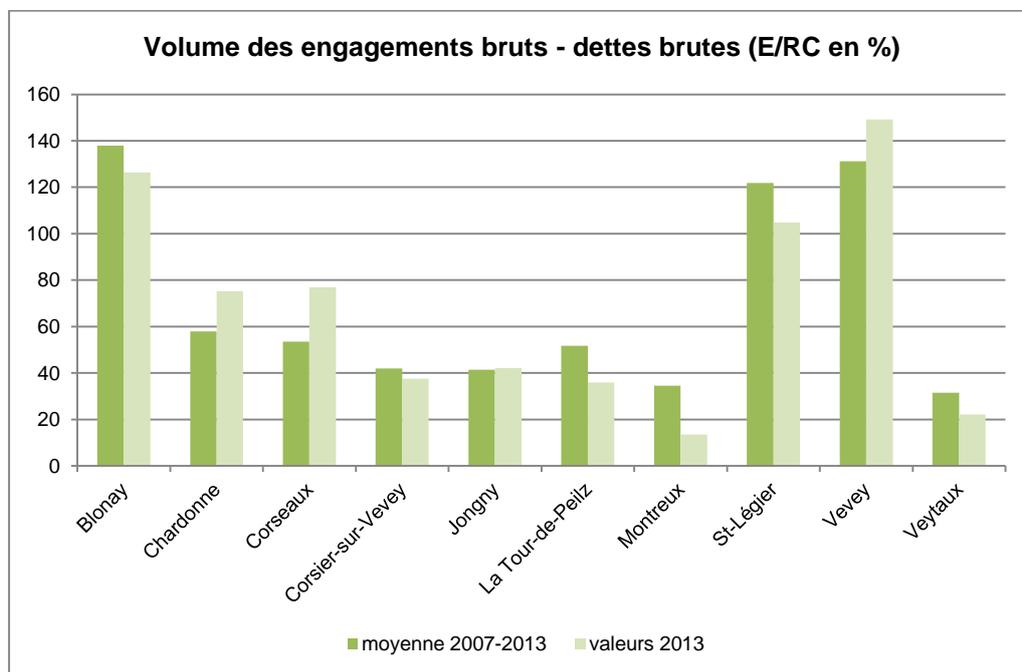
Le graphique ci-dessus met en évidence le taux d'imposition défini par les communes.

En 2011, six points d'impôts ont été basculés des communes vers le canton de Vaud en lien avec la reprise par le canton des dépenses liées à la facture sociale

En 2012, deux points d'impôts ont été basculés du canton aux communes afin que celles-ci puissent financer leurs polices et/ou prestations fournies par la police cantonale.

Globalement, les taux d'imposition des communes de la Riviera sont groupés et suivent les mêmes tendances.

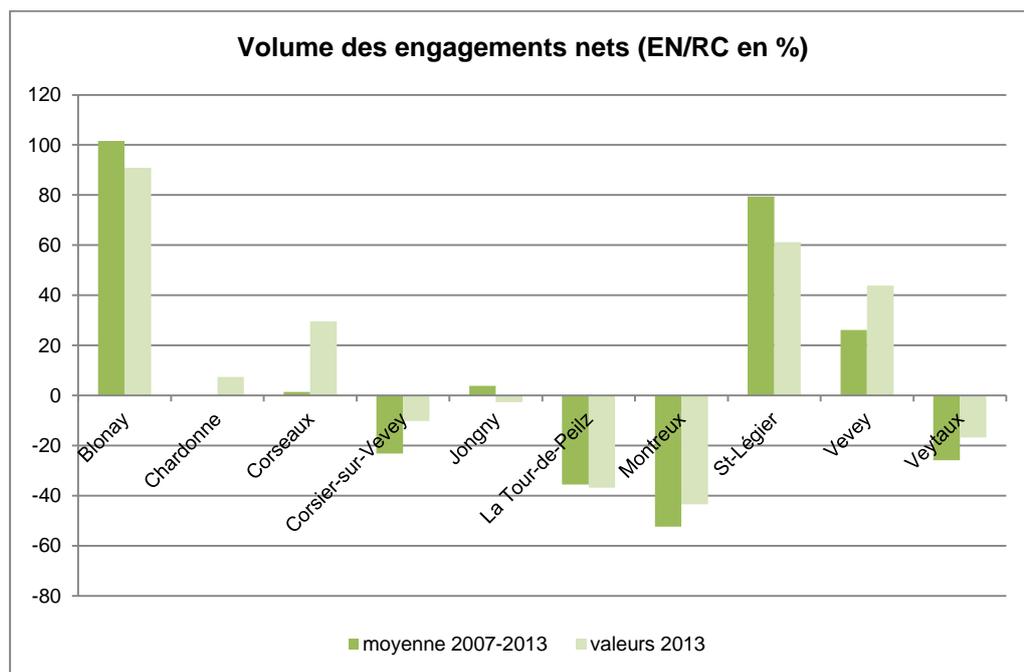
### 3. Analyse des indicateurs financiers



Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette (E) et permet d'évaluer si le niveau est raisonnable par rapport aux revenus dégagés (RC) par la commune.

Selon les normes MCH2 une valeur de 100% à 150% peut être considérée comme moyenne, de 50% à 100% comme bonne et inférieure à 50% comme très bonne. Il faut atteindre 150% et 200% pour être considéré comme dans une situation respectivement mauvaise et critique.

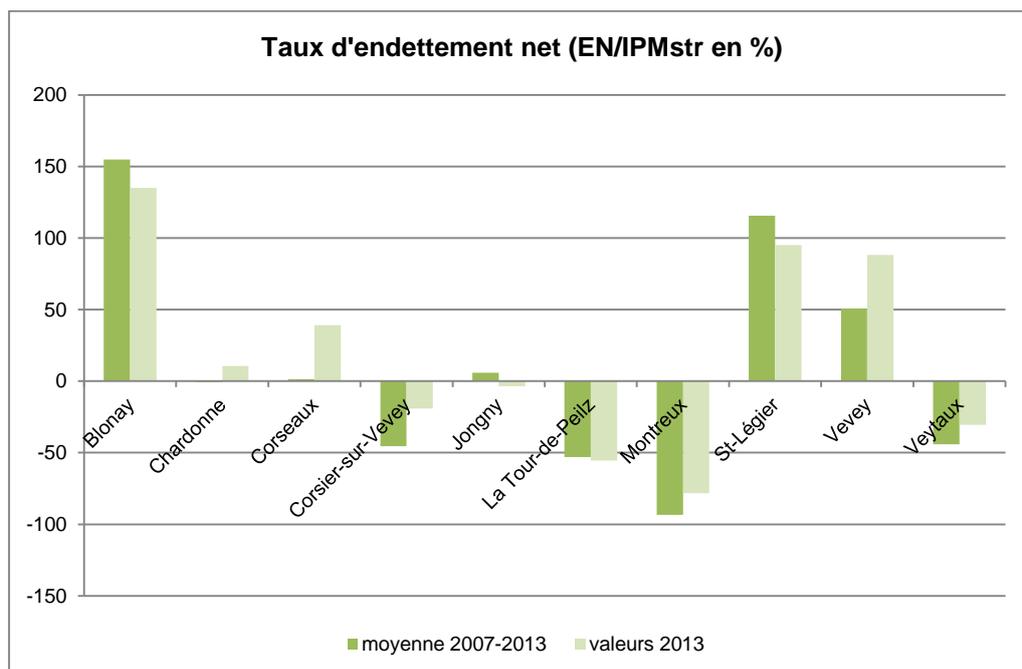
Les valeurs 2013 indiquent que : Corsier, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Veytaux sont dans une situation « très bonne », Chardonne et Corseaux sont « bons » et Blonay, St-Légier et Vevey sont dans une situation « moyenne ».



Les engagements nets (EN) ou dettes nettes sont les engagements diminués des actifs financiers car, comme dit précédemment, ces actifs financiers permettent de couvrir les intérêts passifs engendrés par les dettes. Dès lors, une commune détenant des actifs financiers se trouve en meilleure situation financière puisqu'elle peut réaliser ses actifs financiers et ainsi rembourser tout ou une partie de ses engagements.

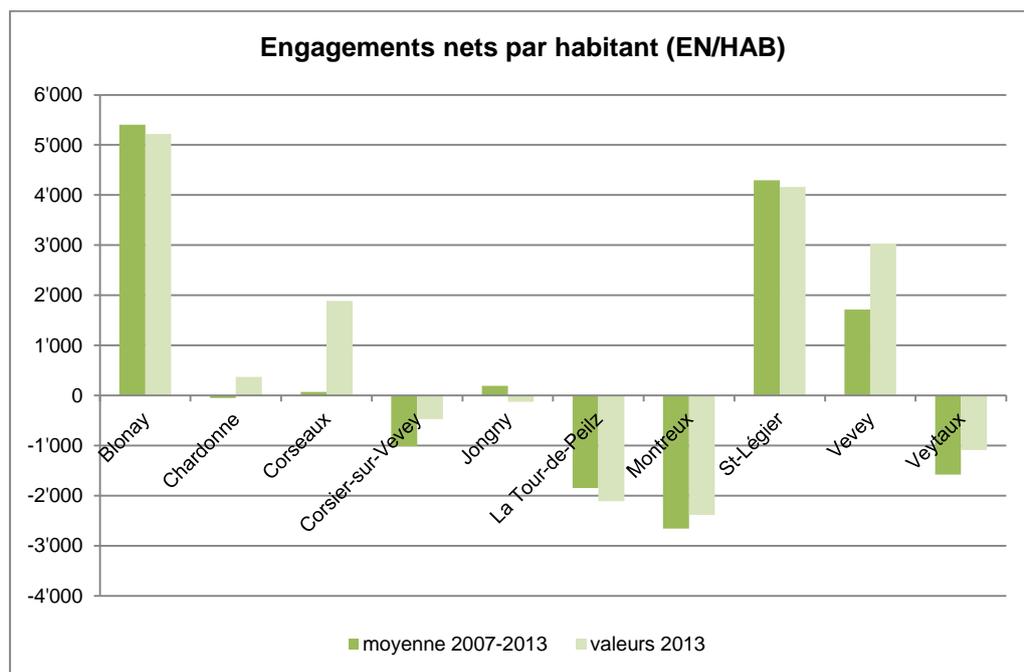
Ce ratio sert d'indicateur de l'importance des engagements nets par rapport au volume d'activité (RC) de la commune. Concrètement, ce ratio donne le nombre d'année (100% = 1 ans) qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser ses engagements si elle y consacrait l'ensemble de ses recettes courantes. Un ratio négatif indique que les actifs financiers de la commune sont supérieurs aux engagements, les communes en question ont donc un patrimoine net.

La situation globale des communes de la Riviera en 2013 est donc très bonne. Blonay, St-Légier et Vevey ont un ratio plus important que l'on peut considérer comme bon car inférieur à 100%.



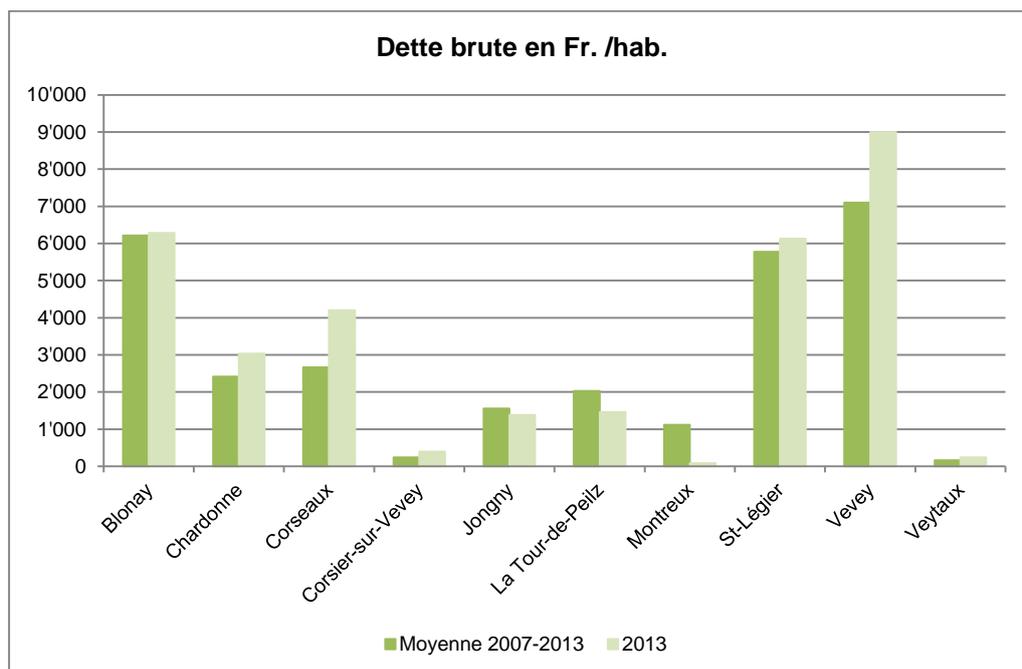
Il est aussi intéressant de comparer les engagements nets avec les impôts dit structurels (impôts sur le revenu et la fortune, impôts sur le bénéfice net et le capital, impôt foncier), car réguliers. L'objectif étant de déterminer la part des revenus fiscaux nécessaires pour amortir les engagements nets ou dette nette.

Selon ce ratio, le taux d'endettement net de la commune de Blonay est « suffisant » en 2013 car supérieure à 100%. A noter que la situation de la commune s'améliore en comparaison avec la moyenne 2007-2013. Les communes de St-Légier et de Vevey ont un ratio inférieur à 100% en 2013, soit un niveau considéré comme bon selon les normes MCH2.



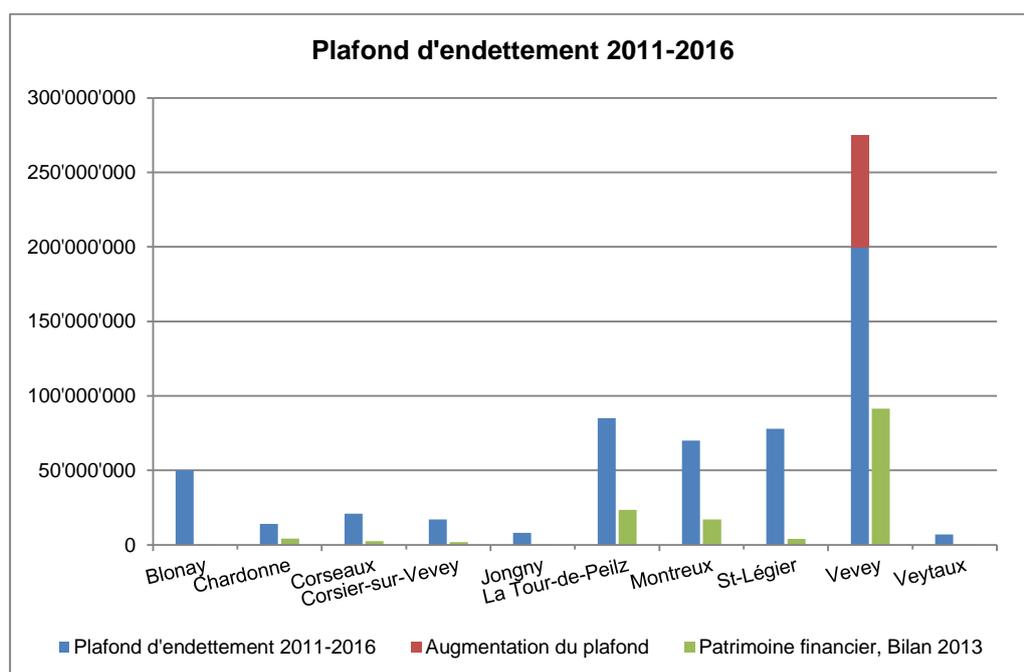
Ce ratio est indicatif mais permet une meilleure comparaison entre les communes de tailles différentes.

Selon les normes MCH2, Blonay et St-Légier ont un endettement net par habitant important car en dessus de Fr. 2'500.-, ce qui est aussi le cas pour Vevey si l'on tient compte uniquement de l'année 2013.



Ce graphique bien qu'indicatif, complète le précédent en indiquant le niveau d'endettement brut (non diminué des actifs financiers) par habitant.

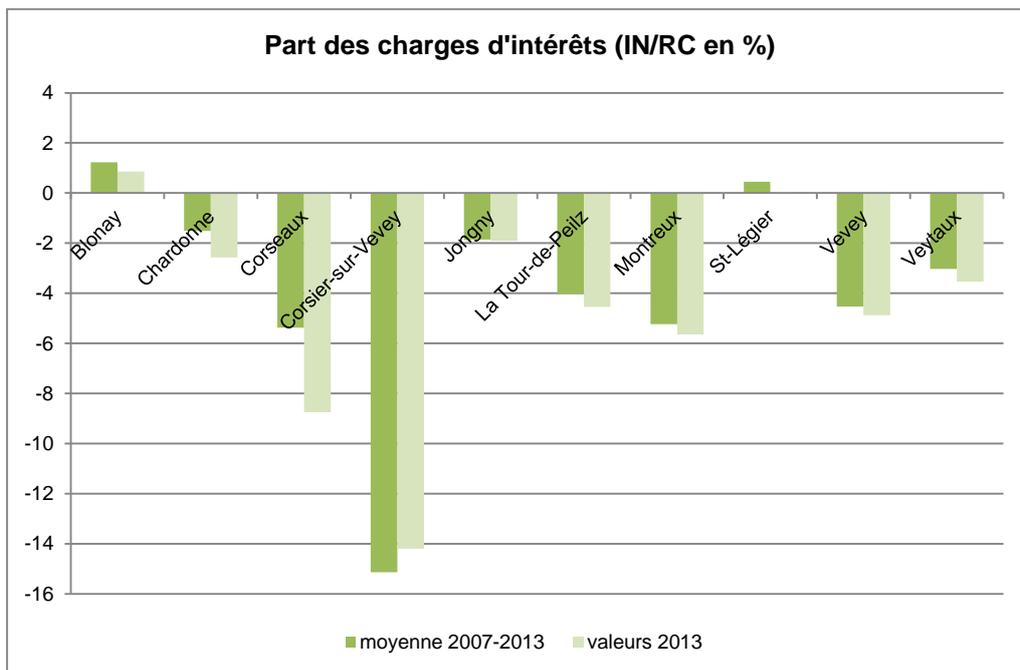
En 2013, Vevey a un endettement brut par habitant de Fr. 8'999.- mais comme on a pu le voir précédemment, ce chiffre est massivement compensé par le patrimoine de la commune. On constate que c'est Montreux qui a le niveau d'endettement brut le plus faible avec Fr. 85.-.



Il est aussi intéressant d'avoir en tête les plafonds d'endettement décidés pour la législature 2011-2016. Ce plafond d'endettement est comparé au total du patrimoine financier indiqué au bilan 2013, soit les titres de placements, les prêts accordés et les terrains et bâtiments (non administratif).

La demande d'augmentation de Vevey est due à d'importants investissements prévus, notamment la construction d'un nouveau collège.

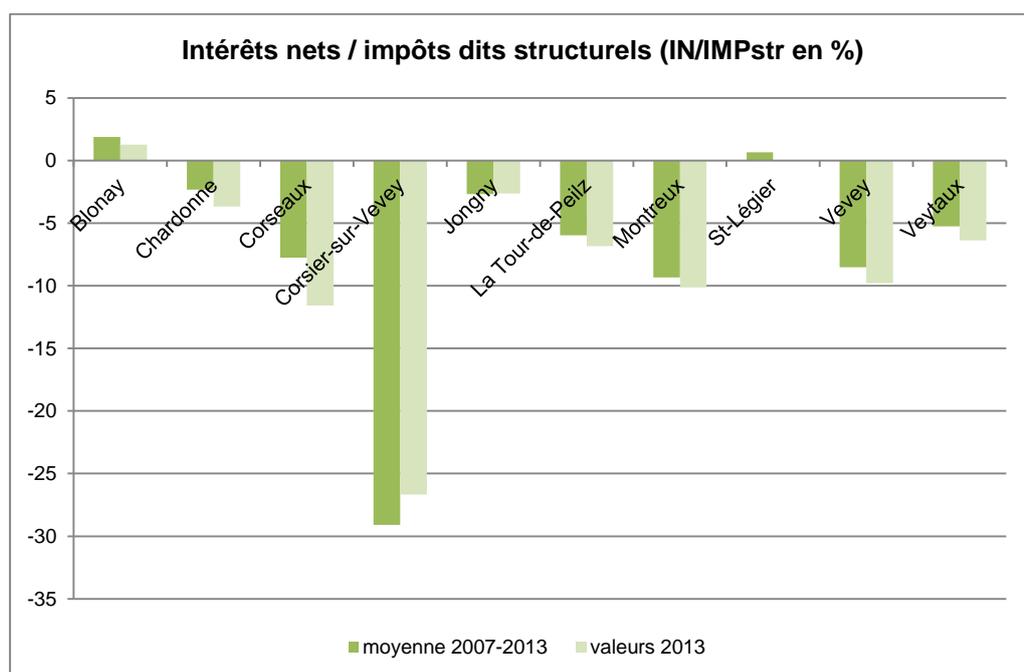
En comparant le plafond d'endettement et le patrimoine financier, les communes de Chardonne, la Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey ont défini des plafonds qui sont couverts à hauteur d'environ 30% par le patrimoine financier, à noter que Vevey couvrirait son endettement maximum à hauteur de 45% avant l'augmentation. Ce n'est pas le cas pour les communes de Corseaux et Corsier-sur-Vevey dont le ratio se situe à environ 10%. Les communes de Blonay, Jongny, St-Légier et Veytaux ont un ratio se situant entre 0 et 5%.



Comme évoqué précédemment, les actifs financiers acquis en contrepartie d'un endettement génèrent des recettes qui couvrent en partie ou en totalité les intérêts passifs liés à la dette. Il est donc plus intéressant d'étudier les intérêts nets. La formule de calcul retenue pour les intérêts nets est celle recommandée par l'ASFiCo.

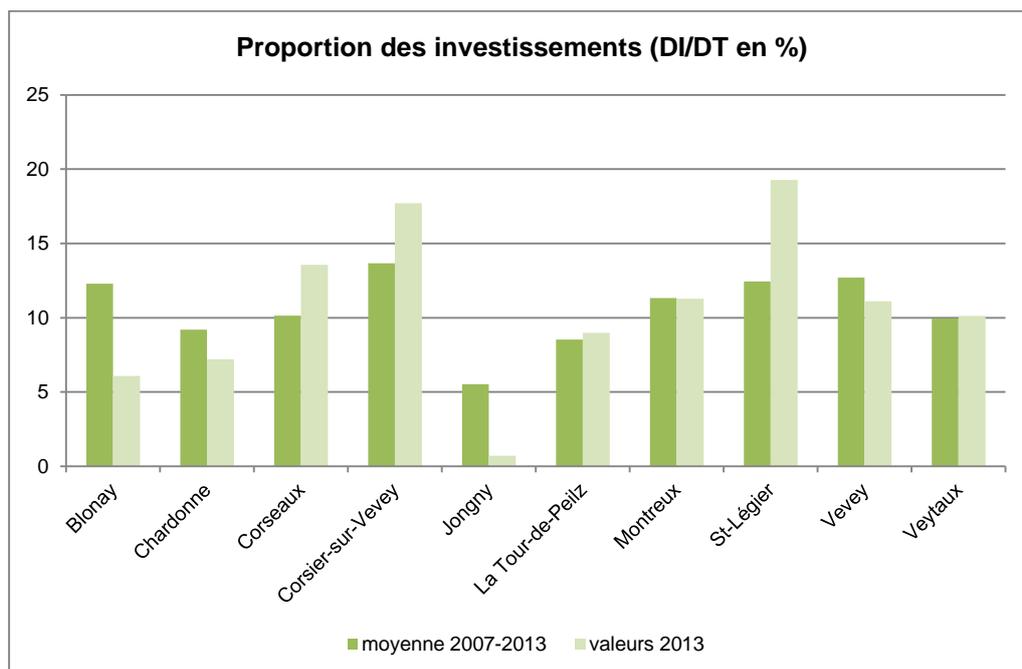
Ces intérêts nets sont comparés aux recettes courantes afin de déterminer la part des revenus courants (revenu disponible) qui est absorbée par les charges d'intérêts.

Seules les communes de Blonay et St-Légier ont des intérêts nets, durant la période 2007-2013, dont le niveau peut être considéré comme bon selon les normes MCH2.



Dans ce graphique, les intérêts nets sont cette fois comparés aux impôts dits structurels afin de déterminer quelle part d'impôt est absorbée dans le paiement des intérêts.

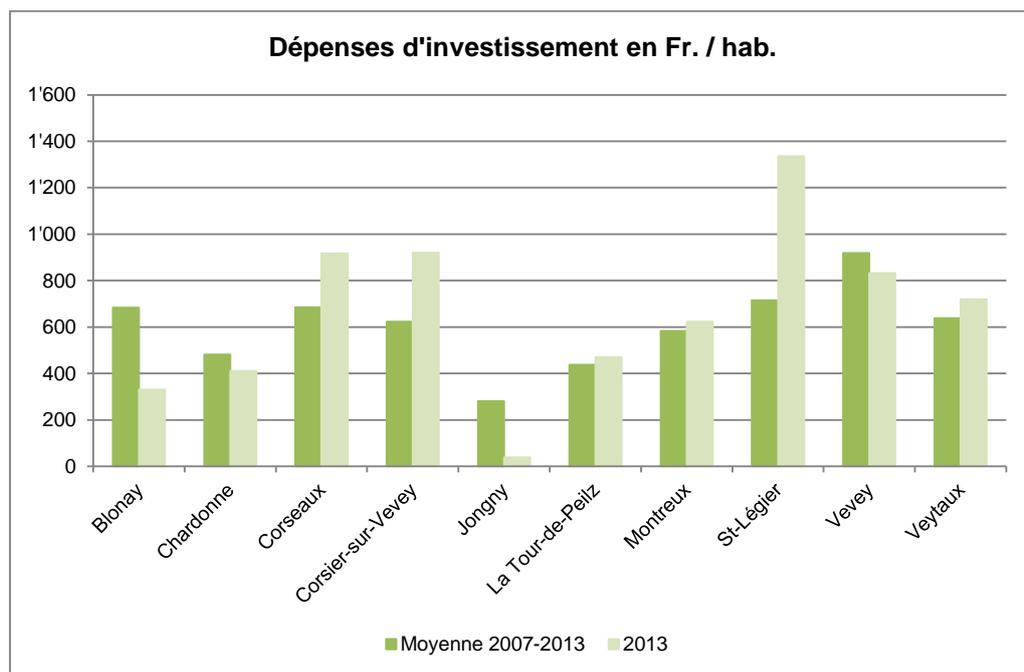
Un résultat entre 4% et 9% est considéré comme acceptable, en dessous de 4% comme bon. Seules les communes de Blonay et St-Légier ont un résultat moyen entre 0% et 2% durant la période 2007-2013. Le niveau global des communes de la Riviera peut être considéré comme très bon, la charge d'intérêts étant pratiquement inexistante.



Ce ratio met en relation les dépenses d'investissements (acquisitions mobilières et immobilières, les grosses réparations et les participations aux investissements d'autres communes, etc.) et le total des dépenses. L'objectif étant d'évaluer l'effort d'investissement déployé par les communes.

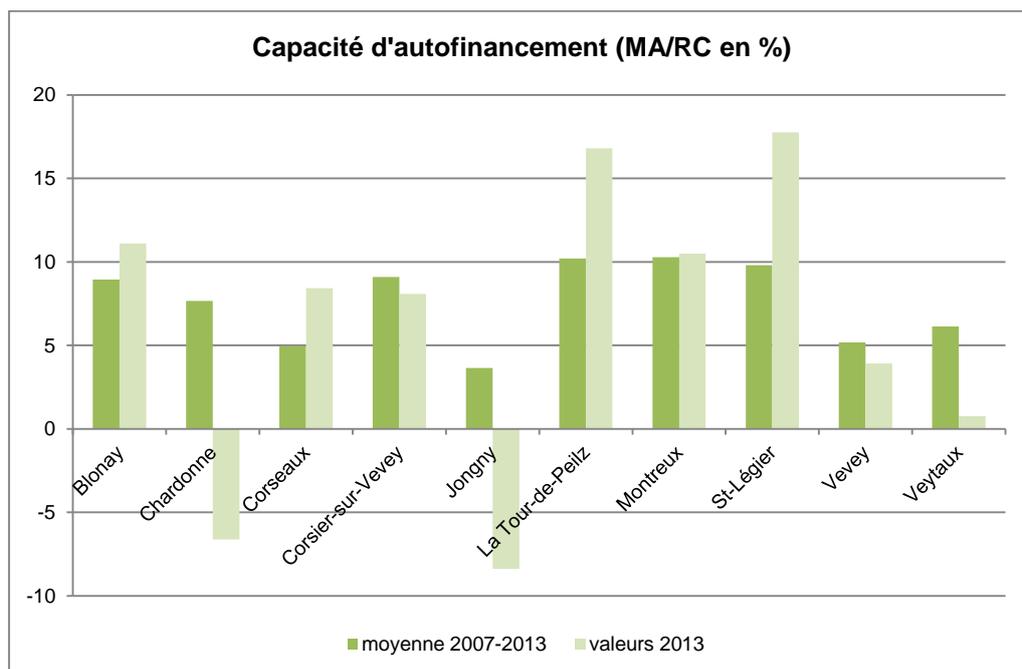
On peut considérer que l'effort d'investissement est faible s'il est inférieur à 10%, moyen s'il se situe entre 10%-20%, élevé entre 20% et 30% et très élevé quand il est supérieur à 40%.

En 2013, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Montreux, St-Légier et Vevey ont un effort d'investissement moyen. Le niveau d'investissement de Blonay, Chardonne, Jongny, La Tour-de-Peilz et Veytaux est faible.



Ce tableau complète le précédent et permet de comparer le niveau des investissements par commune en francs par habitant.

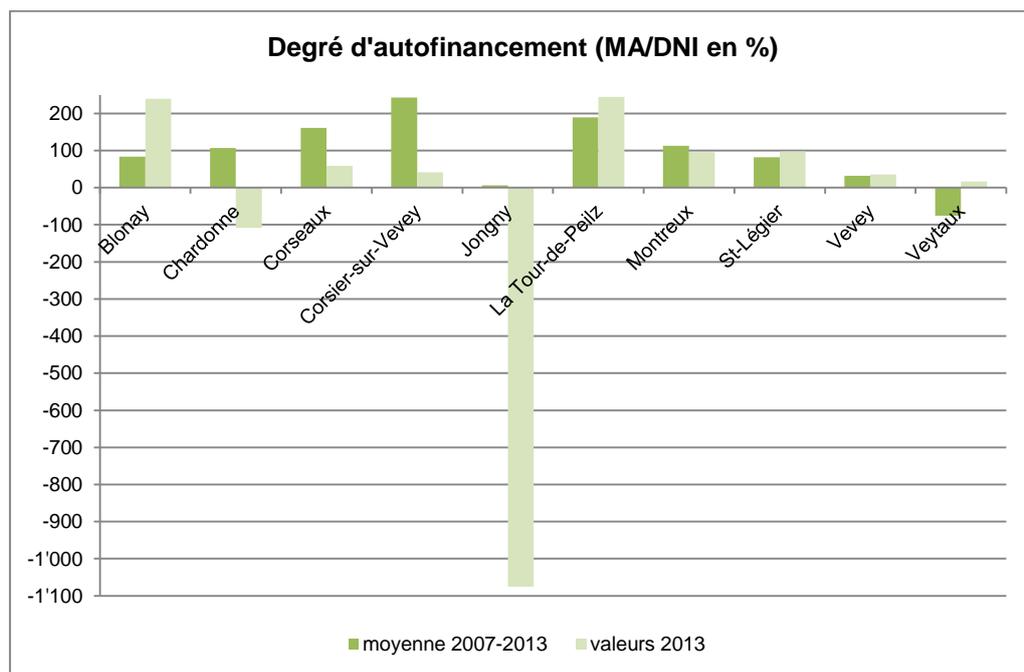
La moyenne 2007-2013 met en évidence que Vevey est la commune qui a investi le plus pour un montant de Fr. 918.- par habitant. Les communes de Blonay, St-Légier et Corseaux ont quant à elles un niveau d'investissement d'environ Fr. 700.- /hab.



Ce ratio renseigne sur le potentiel d'autofinancement d'une commune. Plus il est élevé et plus cette dernière dispose d'une large marge de manoeuvre financière. Une valeur positive indique que la collectivité dispose d'une part de ses recettes courantes pour financer ses investissements ou pour rembourser ses engagements. Par contre, une valeur négative signale que la commune s'endette pour financer ses dépenses courantes ou qu'elle consomme à crédit.

Un niveau supérieur à 20% est considéré comme bon, entre 10% et 20% il est moyen et en dessous de 10% la situation est mauvaise.

Sur la période 2007-2013, la marge d'autofinancement de l'ensemble des communes est positive mais seule la Tour-de-Peilz, Montreux et St-Légier ont un niveau que l'on peut considérer comme moyen.



Un ratio positif et inférieur à 100% permet de mesurer la part des investissements nets (dépenses d'investissements diminuées des recettes d'investissements) qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens. Il est recommandé aux communes d'avoir un ratio entre 60% et 70%.

Cet indicateur pouvant fortement varier d'une année à l'autre en raison de gros investissements (par exemple pour la commune de Jongny en 2013), il est plus intéressant d'analyser la moyenne 2007-2013.

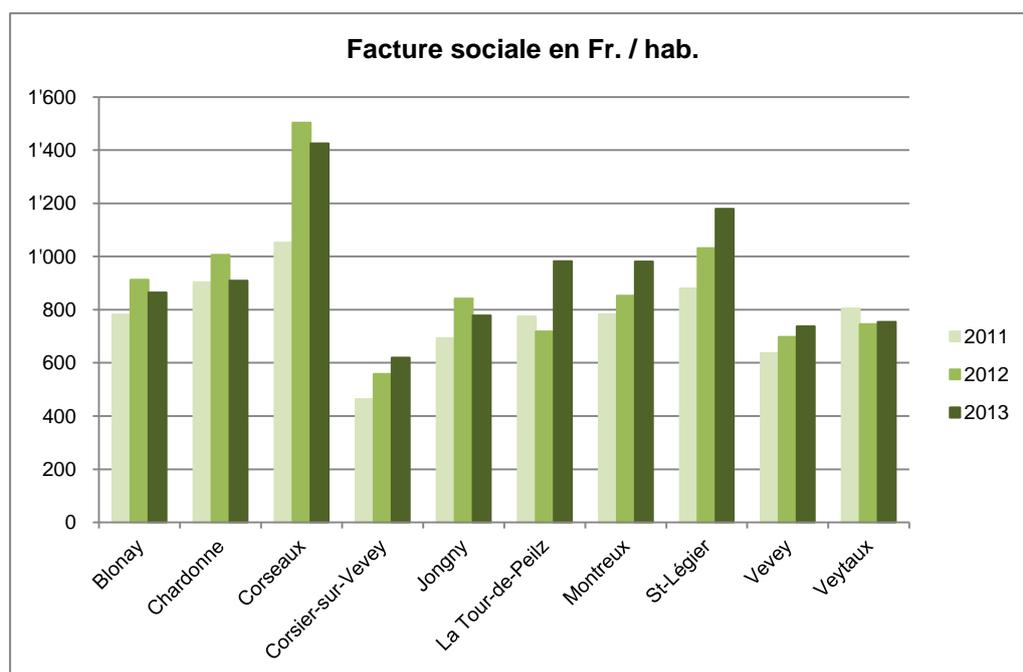
Les communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux ont un degré d'autofinancement élevé à très élevé, car supérieur à 100%. Blonay et St-Légier, avec un résultat entre 80% et 90%, sont au-dessus du ratio conseillé aux communes. Vevey et surtout Jongny et Veytaux ont dû avoir recours de façon importante à l'emprunt pour financer leurs investissements.

#### 4. Analyse de la péréquation financière

Les données utilisées dans les graphiques se basent sur les décomptes 2011, 2012 et 2013 publiés sur le site du canton de Vaud.

Les données remontent à l'année 2011, date d'entrée en vigueur du nouveau modèle péréquatif intercommunal vaudois.

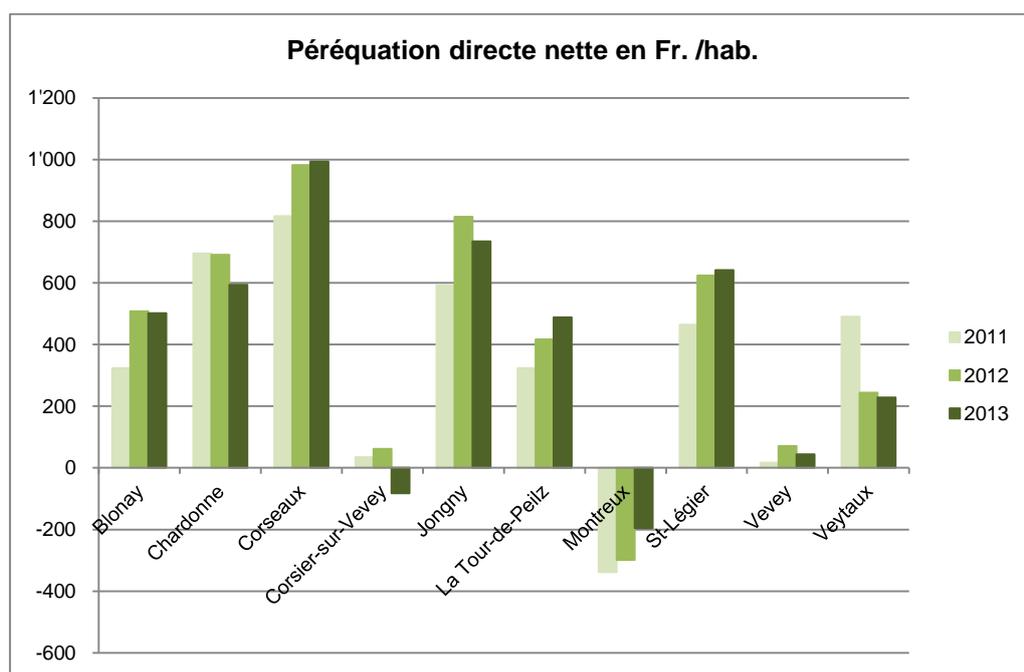
Les chiffres sont présentés en francs par habitant afin de faciliter la comparaison entre petites et grandes communes.



La participation des communes à la facture sociale est une péréquation indirecte. Les charges entrant dans cette catégorie étant réparties entre le canton et les communes.

Une part des recettes des impôts conjoncturels (successions, droits de mutations, etc.) et des impôts sur les frontaliers alimentent ce fond. Le restant étant constitué d'un prélèvement d'écrêtage (prélèvement progressif sur les communes à forte capacité financière) et d'un prélèvement en fonction du solde des dépenses sociales à compenser.

Corseaux est la commune qui participe le plus à ce niveau de la péréquation avec un montant de Fr. 1'426.- par habitant en 2013.

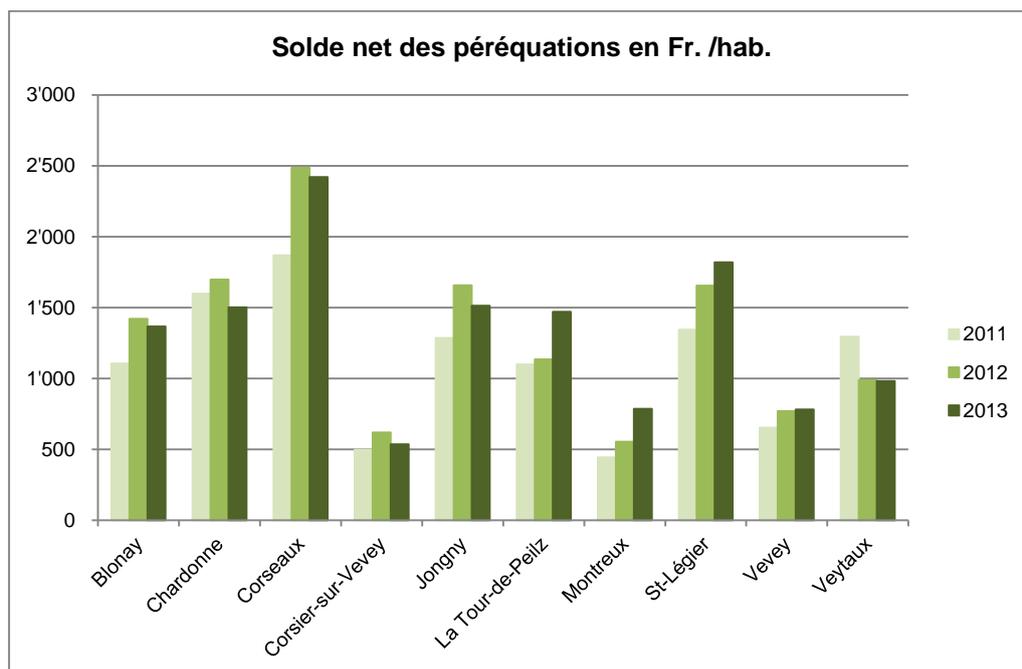


La péréquation directe nette est un fonds péréquatif horizontal dont la répartition se fera entre les communes uniquement.

Le fonds est alimenté en fonction de la valeur du point d'impôt édicté de la collectivité considérée, multiplié par un multiplicateur redéfini chaque année en fonction des besoins et coûts déterminés.

La redistribution se fait en fonction : de la population (couche population), de la capacité financière (couche solidarité), des dépenses des communes dans certains domaines définis (transports routiers, publics et scolaires et entretien des forêts) et de plafonds déterminés (limiter l'effort péréquatif, limiter la charge fiscale maximale et limiter l'aide péréquative totale).

Seules Montreux et Corsier en 2013, sont bénéficiaires de la péréquation directe. Les autres communes sont contributrices du fonds. La commune qui verse le montant le plus important en francs par habitant est Corseaux (Fr. 994.- en 2013).



Le solde net des péréquations est une addition de la facture sociale (péréquation indirecte) et de la péréquation directe nette.

Corseaux a versé en 2013 Fr. 2'420.- par habitant. Montreux qui bénéficie de la péréquation directe a versé Fr. 787.- par habitant.

## 5. Synthèse des indicateurs financiers par commune

	Tx d'endettement net	Degré d'autofinancement	Part des charges d'intérêts	Dette brute par rapport aux revenus	Proportion des investissements	Dette nette par habitant en francs	Taux d'autofinancement
<b>Blonay</b>	Mauvais	Cas normal	Bon	Moyen	Moyen	Très important	Mauvais
<b>Chardonne</b>	Bon	Haute conjoncture	Bon	Bon	Faible	Patrimoine net	Mauvais
<b>Corseaux</b>	Bon	Haute conjoncture	Bon	Bon	Faible	Faible	Mauvais
<b>Corsier-sur-Vevey</b>	Bon	Haute conjoncture	Bon	Très bon	Moyen	Patrimoine net	Mauvais
<b>Jongny</b>	Bon	Récession	Bon	Très bon	Faible	Faible	Mauvais
<b>Montreux</b>	Bon	Haute conjoncture	Bon	Très bon	Moyen	Patrimoine net	Moyen
<b>St-Légier</b>	Suffisant	Cas normal	Bon	Moyen	Moyen	Important	Mauvais
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Bon	Haute conjoncture	Bon	Bon	Faible	Patrimoine net	Moyen
<b>Vevey</b>	Bon	Récession	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Mauvais
<b>Veytaux</b>	Bon	Récession	Bon	Très bon	Faible	Patrimoine net	Mauvais

Ce tableau permet de faire un récapitulatif des différents indicateurs vus dans les graphiques précédents.

Les évaluations sont basées sur les normes MCH2 et les valeurs retenues sont les moyennes 2007-2013 uniquement.

Il convient toutefois de rappeler que ces « résultats » ne suffisent pas pour juger de l'efficacité ou de l'efficience de la gestion d'une commune.

Globalement la situation financière des communes de la Riviera est plutôt bonne.